

ZOOM 93



BULLETIN DE LA DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DE SEINE-SAINT-DENIS
N°46 — juin 2012

EDITO

Les beaux jours sont de retour. Ce bénéfique ensoleillement rime, pour notre association, avec de nombreux rendez vous à l'horizon. Le 5 juin, un rassemblement est prévu toute l'après midi devant le ministère de la santé afin de dénoncer les insuffisances de financement des services d'aide à domicile, si utiles à chaque usager. Il s'agit de sensibiliser les pouvoirs publics par la médiatisation de la situation, permettant d'éviter leur fermeture qui aurait des conséquences assurément négatives. Merci à tous les acteurs et les artisans du succès de cette manifestation.

Un concours de pétanque sera organisé à la fin du mois de juin. N'hésitez pas à contacter la délégation pour toute inscription et pour toutes interrogations relatives à ce concours. Autres faits marquants, certains résidents du foyer Clothilde Lamborot préparent un disque qui sortira prochainement. Merci de réserver le meilleur accueil à cette initiative prometteuse.

Le club « On n'est pas des anges », favorisant la rencontre amoureuse vient de commencer. Le nombre de participants reste encore faible, aussi les personnes intéressées peuvent encore s'y inscrire.

La question des transports avance progressivement, le travail se poursuit avec les partenaires dont PAM 93 afin de limiter les dysfonctionnements et de conserver leur efficacité.

Le Conseil départemental et les directeurs d'établissement travaillent sur le projet stratégique départemental 93 pour définir les thèmes que l'APF sera amenée à développer davantage. La réussite de ce plan sera fonction de la mobilisation de tous donc toute contribution sur ce sujet reste bienvenue. De plus, la prochaine assemblée générale de l'association aura lieu fin juin à Auxerre. C'est un événement d'envergure, je vous y espère nombreux.

La MDPH a déménagé, cette maison est la vôtre, n'oubliez pas de la fréquenter chaque fois que cela est nécessaire.

Enfin, je voudrais profiter de ces lignes pour vous souhaiter le plus merveilleux des étés, avec des vacances reposantes, revigorantes pour aborder les sollicitations de rentrée avec sérénité, passion et énergie.

Diane Goli

Représentante du Conseil départemental 93



**DOSSIER SUR
L'ACCESSIBILITÉ.....p.5 à 8**

SOMMAIRE

Actualité

Club de rencontre.....	2
Course des héros.....	3
Concours pétanque.....	3
Fête des associations d'Aubervilliers.....	4
Groupe des « Boum Boumers ».....	4

Dossier

Accessibilité - suite.....	5 à 8
----------------------------	-------

Législation

Bureau de vote.....	9
---------------------	---

Pratique

Les Cordées.....	10
Déménagement de la MDPH.....	11
Arrivées.....	11

Dernière minute

Salon Autonomic.....	12
Solution du sudoku.....	12
Coordonnées de la délégation.....	12

Club de rencontre

LES INSCRIPTIONS SONT ATTENDUES.

Le club de rencontre « On n'est pas des anges » est ouvert.

Vous souhaitez rencontrer votre âme sœur, votre moitié, le club de rencontre y aidera. Vous êtes célibataire et/ou divorcé et vous souhaitez rompre votre solitude.

Tous les mois, des échanges (femmes et hommes) seront organisés dans une salle.

N'hésitez pas à venir nombreux

Pour tous renseignements et pour recevoir le dossier d'inscription, contactez la Délégation départementale 93.

Inscrivez-vous dès maintenant en demandant Wenceslas
Tél : 01 48 10 25 35



Course des héros - Suite**BESOIN D'AIDE POUR ROMPRE L'ISOLEMENT**

La délégation APF de Seine-Saint-Denis a décidé de participer cette année à la « course des héros » qui aura lieu le 17 juin 2012 au Parc de Saint-Cloud.

La course des héros a été lancée en 2008 par deux entrepreneurs français avec l'aide d'une plateforme de collecte de dons sur Internet. Cette plateforme facilite la quête de montants significatifs sans investissement pour des associations.

Pour la délégation, cette opération servira à financer son projet de visite à domicile (petites aides à la personne, sorties, petites courses...) des personnes en situation de handicap qui se trouvent dans l'isolement en Seine-Saint-Denis. Les personnes recevront les visites de nos bénévoles qui seront formés pour assurer cette mission.

Le salarié Wenceslas Balima s'est porté volontaire pour représenter la délégation lors de la course. Pour pouvoir courir, il lui faut réunir une somme de 300 euros avant le 10

juin 2012. À ce jour, la collecte s'élève à 160 euros, si vous souhaitez aider la délégation à rompre l'isolement des personnes en situation de handicap dans le département, n'hésitez à nous faire des dons.

Pour toutes informations supplémentaires, merci de prendre contact avec la délégation.

Wenceslas Balima

**Concours de pétanque****RALLIEMENT FESTIF AUTOUR DU SPORT**

Vous voulez passer un bon moment en compagnie d'autres personnes, autour de la pétanque et d'un barbecue géant toute une journée ? Alors retenez cette date :

**Le samedi 30 juin 2012
3à Pantin, de 10h à 20h**

A votre place, je prendrais mon agenda et je noterai cette date sans attendre. Vous recevrez bientôt un courrier d'inscription avec tous les détails pour cette journée. Ha j'oubliais, la pétanque est ouverte à tous, que nous soyons en situation de handicap ou pas... Ce n'est pas génial ça ?

Le but de cette journée est de fédérer des



personnes en situation de handicap (nos adhérents), des bénévoles valides ou non, les salariés et nos partenaires (entreprises, collectivités) autour de la pétanque.

Rendre accessible la pétanque à tous dans un esprit de partage, d'échange, de rencontre autour du jeu est un moyen pour la délégation de mettre en lien les différents citoyens du département qu'ils soient en situation de handicap ou valides.

Pour plus d'informations, vous pouvez appeler la délégation au 01 48 10 25 35.

A très bientôt

Wenceslas Balima

Fête des associations d'Aubervilliers

LA PÉRIODE DES STANDS D'INFORMATION COMMENCE.

Comme chaque année, la ville d'Aubervilliers célèbre la fête de ces associations le dimanche 1^{er} juillet 2012, .

La délégation départementale sera présente toute la journée sur la place de l'hôtel de ville. Nous aurons un stand d'information sur les actions de l'APF et un parcours fauteuil sera animé par nos bénévoles toute la journée pour sensibiliser le public au handicap. N'hésitez pas à venir nombreux nous rencontrer durant cette journée festive.

Cette année, la délégation a décidé d'être présente dans le maximum de fêtes ou forums des associations des communes du département. La ville de Drancy est la première

re d'une longue série. La majorité sera prévue en septembre et octobre.

Wenceslas Balima



Le groupe des « Boum Boumers »

SUR LA VOIE DU SUCCÈS

Un printemps riche en création pour nos percussionnistes de coeur. Du 20 au 23 mars 2012, le groupe des Boum Boumers, composé d'Ahmed, de Nathalie, de Christophe et



de Didier accompagnés de Jean François, de Gladys et de Najib sont repartis à la campagne près de Thionville afin d'enregistrer un nouvel opus : Rythme dans la ville.

En studio, la créativité et la concentration de nos percussionnistes étaient au rendez-vous. Jean-François est très satisfait du travail élaboré lors de ce séjour et nous fait part que le groupe des Boum Boumers nous présenterons très prochainement leur dernière création. Prochainement, un CD sera bientôt en vente à la résidence ou à la délégation.

Jean-François Crauser, animateur

Résidence APF Clothilde Lamborot
11 rue de la liberté 93697 PANTIN cedex
Tél : 01 48 91 03 61

Accessibilité - Suite

PEU À PEU MAIS SUREMENT

Suite au dossier n°44 de Zoom, nous proposons d'approfondir la loi de 2005 dans ce domaine. Les transports en commun et la voirie sont mis tout doucement en accessibilité, les permis de construire sont contrôlés dans une commission et une nouvelle rencontre avec PAM a eu lieu.

Transports en commun

Notre département est dans ceux qui ont pris du retard pour rendre accessibles les transports en commun. Cependant, l'accessibilité avance tout de même.

En ce qui concerne les gares RER, la plupart vont le devenir d'ici 2012-2013, sauf à Villepinte et à Pantin où les travaux sont trop complexes et probablement très coûteux. Dans les autres gares, les travaux sont ou seront faits pour accéder aux quais (mise en place d'ascenseurs), pour les rehausser et une rénovation ou un renouvellement des matériels roulants sera effectué.

Pour les bus notamment RATP, de plus en plus de lignes sont homologuées accessibles (avec au moins 70 % des arrêts devant être aux normes), grâce à certaines communes très actives. Par contre, depuis quelques mois, cette avancée est ralentie car les autres villes sont plus réticentes pour entreprendre les travaux en raison du manque de moyens financiers. Attention, si vous voyez de plus en plus de bus avec le logo « handicap », cette ligne n'est pas forcément labellisée accessible. Pour le savoir, reportez-vous à la liste suivante :

N° du Bus	Itinéraires
61	Gare Austerlitz, Paris – Église de Pantin
76	Le Louvre-Rivoli, Paris – Louise Michel, Bagnolet
85	Mairie de Saint-Ouen – Luxembourg, Paris
102	Gambetta, Paris – Rosny bois Perrier RER Rosny 2
115	Porte des Lilas, Paris – Château de Vincennes
116	Rosny bois Perrier RER Rosny 2 – Champigny-Saint-Maur RER
121	Mairie de Montreuil – château de Villemomble
122	Galliéni, Bagnolet – Val de Fontenay RER
127	Croix de Chavaux, Montreuil – Résistance, Neuilly-sur-Marne
129	Porte des Lilas – Mairie de Montreuil
134	Fort d'Aubervilliers – Jouhaux Blum, Bondy
139	Saint-Ouen RER – Porte de la Villette Paris
145	Église de Pantin – Cimetière de Villemomble
148	Pablo Picasso, Bobigny – Musée de l'Air et de l'Espace, Le Blanc-Mesnil
153	Porte de la Chapelle, Paris – Cité Floréal, Saint-Denis
170	Gare RER, Saint-Denis - Porte des Lilas, Paris
215	Porte de Montreuil – République, Vincennes RER
234	Fort d'Aubervilliers – Mairie de Livry-Gargan

N° du Bus	Itinéraires
239	Porte de la Chapelle, Paris – Médiathèque, Saint-Denis
249	Porte des Lilas, Paris – Centre ville, Dugny
253	Mairie de Stains – La Plaine-Stade de France RER
318	Raymond Queneau, Bobigny-Pantin – Château de Vincennes
320	Noisy le Grand – Mont d'Est RER
322	Mairie de Montreuil - Pablo Picasso, Bobigny
330	Fort d'Aubervilliers - Raymond Queneau – Anatole France, Pantin
354	Epinay-sur-Seine RER – Pierrefitte-Stains RER

Ces lignes de bus RATP, un certain nombre de personnes en situation de handicap peuvent, dès à présent, les utiliser. Nous vous recommandons de les prendre régulièrement, si votre handicap vous le permet, pour habituer la RATP à transporter les personnes à mobilité réduite et à détecter les éventuelles difficultés. Naturellement, le tramway T1 (Noisy-le-Sec à Saint-Denis) et le tram-train T4 (Bondy à Aulnay-sous-Bois) sont toujours accessibles dans leur globalité.



SOURCES D'INFORMATION

◆ Infomobi est un service d'information sur les transports en commun pour les personnes en situation de handicap en Ile-de-France. Il renseigne sur l'accessibilité des transports ou d'autres solutions pour se déplacer. Infomobi.com développe de nouveaux services sur :

- alerte par SMS et/ou courriel des ascenseurs en panne dans les gares empruntées par des usagers en fauteuil
- moteur de recherche d'itinéraires sur les réseaux de transport en commun accessibles aux usagers en fauteuils
- thermomètres de lignes et des itinéraires sous format vocal qui précisent les équipements sonores des lignes empruntées

Les coordonnées de ce service sont : 0 810 64 64 64 ou www.infomobi.com. En ce moment, le site Internet est en train d'être modifié; les informations ne seront peut-être pas actualisées.

◆ Le site Internet www.qualitetransports.gouv.fr vient également d'être créé et dédié aux transports de tous types qui a une double vocation :

- se renseigner sur la régularité des transports en termes de retards au départ ou à l'arrivée, ainsi que sur les annulations. Cela concerne actuellement bon nombre d'indicateurs sur les avions, les trains nationaux et internationaux. Des indicateurs relatifs aux TER, transports maritimes, cars interurbains et transports urbains des villes de plus de 500 000 habitants seront aussi mis en ligne d'ici la fin 2012.

● se renseigner sur les droits des voyageurs. L'originalité du site permet de s'informer sur les droits et démarches d'un voyageur concernant ses transports.

Ainsi, l'item « personnes handicapées et à mobilité réduite » est présent dans chaque type de transport. Un voyageur peut ainsi savoir quelles démarches effectuer en cas de refus d'embarquement à bord d'un avion par exemple, ou connaître les conditions d'indemnisation en cas de perte de ses aides techniques.

N'hésitez pas à aller voir ce site Internet, si vous possédez un ordinateur. Son grand intérêt est la possibilité de faire des réclamations en cas de problèmes dans un transport. Dans tous les cas, pouvez-vous envoyer une copie de vos difficultés à la délégation.



LE PAVE

Le Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) a pour objectif de mettre en cohérence les aménagements voirie, espaces publics (cheminement piéton, transports en commun, stationnement, abords des bâtiments publics, espaces verts ...) et l'accessibilité des ERP. Il est composé de deux documents :



Une multitude de panneaux, poubelles, poteaux et autres mobiliers urbains gêne la circulation des personnes à mobilité réduite.

- Un faisant référence fixant les dispositions susceptibles de rendre accessible l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement automobiles situé sur le territoire de la commune,
- Un autre faisant une planification des actions et des travaux spécifiques de mise en accessibilité, afin qu'ils soient systématiquement intégrés à l'ensemble des projets de la commune.

Au 31 décembre 2009, échéance pour sa conception, 2% des communes de France avaient adopté un PAVE (660 communes). En application de la jurisprudence, l'obligation juridique d'élaborer un PAVE ne disparaît pas une fois l'échéance de décembre 2009 passée.

Il est discuté en Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CCAPH). Et c'est le Conseil municipal qui l'adopte.

LA CCDSA

La Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA) est l'organisme compétent, à l'échelon du département, pour donner des avis à l'autorité investie du pouvoir de police. La CCDSA exerce sa mission dans les conditions où sa consultation est imposée par les lois et règlements en vigueur, notamment, aux dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des logements et des établissements recevant du public

La CCDSA est le lieu idéal pour confronter les difficultés des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre avec les attentes de chacun, permettant ainsi de trouver des solutions pragmatiques. Son but ultime est de donner un avis sur les permis de construire. Au sein de la CCDSA, les associations représentant les personnes handicapées sont très constructives, ont une voie consultative et prennent en considération les contraintes d'investissement et techniques dans la recherche ou le choix des solutions de mise aux normes, en concertation avec les propriétaires.

La commission peut traiter environ 1 000 dossiers de permis de construire par an. Cependant, certains dossiers reviennent plusieurs fois car ils possèdent des malfaçons, dans les plans, notamment pour l'accessibilité



té des personnes en situation de handicap. Dans cette commission, quatre associations représentent les personnes handicapées du département, notamment l'APF.

Pour l'instant, un bénévole de la délégation siège dans cette commission mais les prochains mois d'autres personnes viendront recomposer l'équipe.

PAM - suite

Le 25 avril 2012, la délégation a rencontré une nouvelle fois les responsables du transporteur PAM. Les échanges ont toujours été courtois malgré les nombreux points abordés.

- A présent, il y a environ plus de 3 000 clients avec 40 nouveaux clients par jour. La demande est donc forcément plus grande que l'offre. PAM possède 37 véhicules qui sont révisés tous les ans. En plus, le Conseil général vient également faire des visites pour contrôler régulièrement les véhicules pris au hasard.

- Chez PAM, des statistiques ont été effectuées auprès de tous les PAM de la région. De plus, courant mars-avril, le STIF fait également une enquête auprès des clients de PAM.

- Le dernier courrier envoyé par PAM concerne uniquement les parents de personnes sous tutelle ou d'enfants.

- Nouveauté : à partir du 26 avril 2012, il est possible de payer avec certains téléphones dans chaque véhicule.

- L'APF demande à PAM de communiquer plus régulièrement, ce qui pourrait peut-être diminuer certains mécontentements des clients car ils comprendront le fonctionnement du service et des difficultés. Les doléances sont mieux prises en compte par un écrit (par courrier ou par mail). Vous trouverez avec le journal *Zoom* une fiche qui sera à remplir à chaque incident lors d'un transport avec PAM.

Le Conseil départemental et la délégation ont décidé de constituer un cahier de toutes les doléances que vous rencontrez avec PAM, grâce à vos précédents témoignages et des nouvelles fiches envoyées. Ce cahier de doléances est constitué pour le donner lors d'un rendez-vous au Conseil général. Ultime-

ment, un exemplaire sera remis également à PAM.

Label « Tourisme et handicap »

La Cellule de coordination nationale « tourisme et handicaps », structure informelle de rencontre et de travail entre les professionnels du tourisme et les associations d'usagers handicapés, a été créée en 1994, sous l'impulsion de la Commission européenne et de la Direction du tourisme.

L'association « Tourisme et Handicaps », créée le 28 février 2001 par des membres de la « Cellule de coordination nationale tourisme et handicaps » constitue un tournant dans l'évolution de la prise en compte de l'accès aux loisirs et aux vacances des personnes en situation de handicap.

Cette association a pour but, en faveur des personnes en situation de handicaps, de :

- sensibiliser les professionnels du tourisme et le grand public à l'accès aux vacances et aux loisirs de ces clientèles par tout moyen notamment : enquêtes, études, formation, expertises, expositions, colloques, publications,

- mettre en œuvre et gérer des dispositifs permettant la promotion des politiques d'accès aux vacances et aux loisirs

- d'ester en justice dans tout cas relevant des buts assignés.

- mettre œuvre, promouvoir et gérer le Label National Tourisme et Handicap dans le cadre de conventions.

En allant sur le site Internet <http://www.tourisme-handicaps.org/>, vous pourrez y découvrir la liste de tous les lieux accessibles labellisés par région et par département. Cette liste concerne : tous les types d'hébergements, les établissements de restauration de toutes natures, les sites touristiques et l'ensemble des sites de loisirs (parcs à thèmes, salles de spectacles, équipements sportifs, piscines et équipements balnéaires, bases de loisirs,...).



Bureau de vote

VOTER SANS DIFFICULTÉ

L'année 2012 est rythmée par plusieurs échéances électorales. La loi du 11 février 2005 impose aux communes de rendre les bureaux de vote accessibles aux personnes en situation de handicap. La législation stipule un certain nombre de recommandations :

u Accessibilité des bureaux et des techniques de vote

Article L62-2 : Les bureaux et les techniques de vote doivent être accessibles aux personnes handicapées, quel que soit le type de ce handicap, notamment physique, sensoriel, mental ou psychique, dans des conditions fixées par décret.

u Accessibilité des bureaux de vote, des isoloirs et des urnes

Article D56-1 : Les locaux où sont implantés les bureaux de vote doivent être accessibles, le jour du scrutin, aux personnes handicapées, quel que soit leur handicap.

Les personnes handicapées, notamment celles qui se déplacent en fauteuil roulant, doivent pouvoir, dans des conditions normales de fonctionnement, y pénétrer, y circuler et en sortir, le cas échéant au moyen d'aménagements provisoires ou permanents.

Article D56-2 : Les bureaux de vote doivent être équipés d'au moins un isoloir permettant l'accès des personnes en fauteuils roulants.

Article D56-3 : Les urnes doivent être accessibles aux personnes en fauteuils roulants.

u Faciliter le vote autonome

Article D61-1 : Les techniques de vote doivent être accessibles aux personnes handicapées, quel que soit le type de ce handicap. Le président du bureau de vote prend toute mesure utile afin de faciliter le vote autonome des personnes handicapées.

u Cas d'assistance spécifique

Article L64 : Tout électeur atteint d'infirmité certaine et le mettant dans l'impossibilité d'introduire son bulletin dans l'enveloppe et

de glisser celle-ci dans l'urne ou de faire fonctionner la machine à voter est autorisé à se faire assister par un électeur de son choix.

u Lorsqu'un électeur se trouve dans l'impossibilité de signer, l'émargement prévu par le troisième alinéa de l'article L. 62-1 est apposé par un électeur de son choix qui fait suivre sa signature de la mention suivante : « l'électeur ne peut signer lui-même ».

Les bureaux de vote doivent être équipés d'au moins un isoloir permettant l'accès des personnes en fauteuils roulants. L'isoloir est un équipement indispensable pour garantir le principe du vote à bulletin secret. Encore faut-il pouvoir y accéder. Ainsi, la hauteur

des tables ou tablettes sera de 0,70 m en face inférieure et de 0,80 m maximum en face supérieure. Par ailleurs, le rideau doit descendre en dessous de la hauteur de la tablette.

u Enfin, les cheminements devront être sans obstacle et sans rupture de niveau.

Les urnes doivent être accessibles aux personnes en fauteuils roulants. Pour permettre un vote en toute autonomie, il s'agit de veiller à ce que l'urne soit surbaissée pour qu'un Utilisateur de Fauteuil Roulant (UFR) puisse atteindre la hauteur de la fente de l'urne.

La hauteur de la fente de l'urne doit être située à 0,80 m. Étant donné que la hauteur moyenne d'une table se situe entre 0,72 m et 0,74 m et que la hauteur d'une urne de vote dépasse 0,40 m ; afin de respecter ce principe, il faudra obligatoirement qu'elle soit posée sur un mobilier annexe tel qu'une table d'appoint, un tabouret ou une chaise. L'urne doit par ailleurs être contrastée par rapport à la table où elle est posée.

Si votre bureau de vote n'est pas complètement accessible, vous avez éprouvé des difficultés pour voter dans des bonnes conditions, vous pouvez contacter Nathalie Devienne à la délégation.



Les cordées

ROMPRE L'ISOLEMENT PAR L'ÉCRITURE

Les cordées ont été créées avant l'APF et en sont à l'origine. En 1930, en cure à Lausanne : André Trannoy, Clothilde Lamborot, Jacques Dubuisson et Jeanne Henry, ont fécondé l'APF en créant des Cahiers de Correspondance qui furent d'abord un lien entre eux, puis avec les nombreux paralysés qui se joignirent à eux par la suite, venus des quatre coins de France pour partager, au sein de "Groupes" (61 paralysés et quelques valides d'abord). Le nom de "CORDEES" apparaît formellement en 1947.

Dès décembre 1946, il souligne aux ex-chefs de "Groupes" combien « ce mot symbolique vous fera prendre profondément conscience de votre responsabilité et de la nature du "groupe" devenue "CORDEE" dont les membres sont reliés par un "Cahier Circulant" (La Corde), dont les découragés, les décrochés trouvent, aux moments difficiles, la secousse salutaire, le mot tonifiant, ou simplement l'exemple. »

En 1942 : la toute première responsable nationale des Cordées fut Madeleine « Cougourdan », une fille de 30 ans.

Le principe d'une cordée APF est simple : un petit groupe de correspondants s'écrivent sur une même cordée. Chacun lit les messages des autres, y répond ou livre ses impressions du moment. Une cordée fonctionne avec la participation de TOUS.

Une cordée c'est... Une rencontre, un partage. Où l'on est écouté, sans être jugé, entre des personnes habitant les quatre coins de France ou d'ailleurs...

Une cordée c'est... Le souffle d'une volonté farouche, d'une hargne communicative pour balayer le mal de vivre, la solitude, la souffrance... pour se convaincre qu'on existe, que chacun a une place, sa « place »... que la vie est belle -malgré tout- qu'elle vaut la peine d'être vécue...

Une cordée c'est... Une longue chaîne d'amitié où l'on s'exprime sans tabou, avec des moments d'intense émotion, de joie profonde...

Etre Cordiste, c'est une véritable Passion, un jeu de plumes, un jeu de rêves. C'est un élargissement de l'univers, la découverte d'un cœur...

Dans une cordée on parle de tout et de rien, du quotidien, de l'essentiel... Mais surtout on y découvre qu'exister est possible quand "l'autre devient son ami".

C'est partager des moments de vie, des moments d'amitiés, être à l'écoute sans jugement.- C'est donner la possibilité de s'exprimer, être le lien qui permet à

chacun de rester debout. C'est appartenir à un groupe, une famille. Faire des connaissances, aider à trouver ce qui est positif et progresser ensemble.

C'est prendre un engagement en étant discret, tolérant et fidèle.

Il existe deux types de cordées :

- Cordées épistolaires (par courrier postal), Echange de discussion par courrier et entre 6 ou 7 personnes.

- Cordées électroniques, échange de discussion par le réseau Internet en se connectant au site APF.

Les cordées sont déclinées en différents thèmes : d'amitié (sans sujet précis), artistiques, culinaires, littéraires et philatéliques.

Au total, plus de 650 personnes qui correspondent de France, Canada, Etats-Unis, Roumanie, Maroc, Algérie etc.

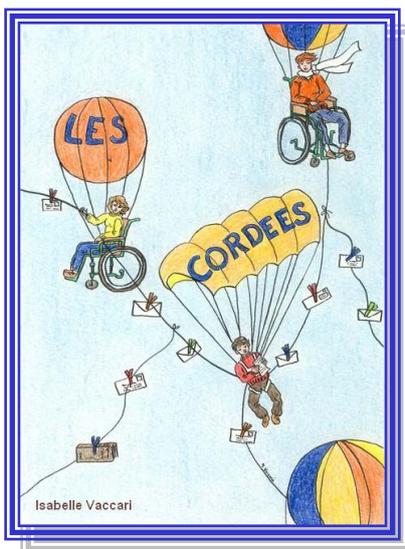
Pour tous renseignements ou inscriptions : Yvonne Ollier – Responsable nationale des cordées

9 rue Franc Nohain – 58000 Nevers

03 86 36 34 03 – 06 25 02 31 20

cordees@apf.asso.fr

ou sur le blog des cordées : <http://lescordees.blogs.apf.asso.fr/>



Déménagement de la MDPH*

NOUVELLE ADRESSE

La MDPH* nommée « Place Handicap » en Seine-Saint-Denis est un lieu unique d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement. Elle offre à ce titre un accès à l'ensemble des prestations dont peuvent bénéficier les personnes ayant un handicap, de l'enfance à l'âge adulte.

Précédemment, la MDPH, était située à l'immeuble l'Européen. A la suite d'une année de travail, elle a élu domicile à l'immeuble Érik Satie (précédemment l'Inspection académique). Les réunions de travail pour ce déménagement ont été transversales rassemblant des représentants d'associations (ARPEI, APAJH, UNAFAM et APF), les services internes du Conseil général, les services tech-

niques de Bobigny et les responsables de la MDPH. Tous les partenaires ont consulté les associations précitées. Celles-ci ont ainsi pu donner leur avis sur le cheminement d'accès au bâtiment Érik Satie, sur la signalétique, sur les possibilités de stationnement et sur l'accessibilité du bâtiment. Ces nouveaux locaux ont été inaugurés le 9 mars 2012 en présence des autorités et des usagers. Ce lieu est le vôtre, n'hésitez pas à le fréquenter régulièrement pour vos démarches. Vous pouvez des informations utiles et pratiques sur le site www.place-handicap.fr.

Diane Goli

* Maison départementale des personnes handicapées
7-11 rue Erik Satie 93000 BOBIGNY - Tél. : 01 83 74 50 00

ARRIVÉES ET NOMINATIONS

Nous accueillons chaleureusement Lindsay Régent-Talbot, agent administratif.

Nous vous informons que Monique Gilbert est maintenant attachée de délégation et Nathalie Devienne est devenue chargée de mission accessibilité.

Nous représentons toutes nos félicitations pour la naissance de Louise qui a comme papa, Wenceslas.



SUDOKU

Grille N° 12 - Moyen

La règle est simple. En partant des chiffres déjà inscrits, vous devez remplir la grille de manière que :

- chaque **ligne**
- chaque **colonne**
- chaque **carré de 3*3**

contiennent une seule fois les chiffres de 1 à 9.
Pas besoin d'être fort en maths, il s'agit juste d'un jeu de logique et de patience ! Tentez votre chance.
Vous trouverez la solution à la dernière page du journal.

1				6		8	
	7			2	5	9	
4		3	9	8			
	5	2	4				6
		9	5	3	7	1	
	4				8	7	9
				9	3	4	2
		7	6	5			1
	8		1				6

Salon Autonomic

TOUT SUR L'AUTONOMIE DES PERSONNES

Pour la 12^e édition, le salon Autonomic aura lieu le 13, 14 et 15 juin 2012, au parc des expositions à la Porte de Versailles, dans le Pavillon 4.

Le salon est la référence des acteurs du handicap, de la dépendance et de l'accessibilité. Plus de 450 exposants, 5 000 congressistes et 30 000 visiteurs attendus seront présents sur 20 000 m².

Cette année, les visiteurs pourront découvrir un certain nombre de nouveautés :

- Le village de l'accessibilité,
- La maison de l'autonomie,
- Le village emploi et insertion,
- Un service de communication et de relations publiques.

L'entrée est gratuite. Profitez-en cette année car ce salon n'a lieu que tous les deux ans.



SOLUTION DU SUDOKU

Grille n°11

6	3	5	2	7	1	4	8	9
9	1	8	4	5	6	7	3	2
2	7	4	3	9	8	6	5	1
5	9	7	8	6	2	1	4	3
4	2	1	7	3	5	9	6	8
8	6	3	9	1	4	2	5	7
7	5	9	1	8	9	3	4	2
1	4	9	5	2	3	8	6	7
3	8	2	6	4	7	5	9	1



► Comité de rédaction

Nathalie Devienne, Sophie Grivet,
Ginette Torond et Françoise Bouquié

► La Délégation :

1 rue Gracchus Babeuf
93130 NOISY LE SEC

Tél. 01 48 10 25 35

Fax. 01 48 10 03 34

Mail : dd.93@apf.asso.fr

Site Internet : www.apf.asso.fr,

Nouveau : le blog de la délégation

En cliquant « APF en France » sur le site national, choisissez notre département, vous pourrez accéder au blog de la délégation



Horaires de la délégation :

Du lundi au vendredi

→ 9h à 12h et 13h à 17h

► Le Conseil départemental :

Mail : cd.93@apf.asso.fr

Nous remercions chaleureusement la mairie d'Aulnay-sous-Bois qui imprime gracieusement ce numéro de Zoom.

